DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

AR Prefecture

017-251702197-20221114-B2022_36R-DE Reçu le 22/11/2022

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

_

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 20

Date d'affichage : 22 novembre 2022

Nombre de membres

{ présents : 12 absents : 8

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12 Voix CONTRE : 0

Voix CONTRE: 0 – Décision nº B2022-36

Abstentions: 0

OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme SF du FACÉ 2019 (correction, programme ER 2020)

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS: MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

(3 E)

M. le Président rappelle que, pour le sous-programme SF du FACÉ 2019 (sécurisation, fils nus de faible section) dans le programme d'électrification ER 2019, le Comité, réuni le 12 avril 2019, a voté un montant de travaux de 441 250 euros (HT).

Par ailleurs, le Comité, réuni le 28 février 2020, a prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2020 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme SF du FACÉ 2019 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2019, dans la limite de 150 000 euros (HT).

AR Prefecture

017-251702197-20221114-B2022_36R-DE Reçu le 22/11/2022

Le 17 janvier 2020, le Bureau avait affecté un montant de 240 800 euros (HT) à une première tranche constituée de 25 opérations dans le programme ER 2019, montant augmenté de 72 000 euros (HT) pour une deuxième tranche de dix opérations dans le programme ER 2019, le 27 novembre 2020.

Le 27 novembre 2020, le Bureau avait également affecté une troisième part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme SF du FACÉ, soit 128 450 euros (HT) à une troisième tranche composée de cinq opérations dans le programme ER 2020.

M. le Président propose au Bureau de corriger cette affectation pour supprimer tout financement du sous-programme SF du FACÉ affecté à trois opérations. Ceci permettra d'augmenter la redevance d'investissement versée par Enedis au titre des années 2022 à 2024, de manière très supérieure à la perte de subvention du FACÉ. Les opérations concernées sont les suivantes :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER089-1001	La Chapelle-des-Pots	Chemin des Gagneries	12 100
ER150-0036	Les Eglises-d'Argenteuil	Rue de Saintonge	34 700
ER447-0052	Le Thou	Rue des Brandettes	25 100
		Total	71 900

(3 E)

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président, François BRODZIAK Le secrétaire de séance, Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président

SDEER 2/2 Décision nº B2022-36